



## Communiqué de Presse - Nouvelle mise en danger de Nasrin Sotoudeh

Nasrin Sotoudeh, éminente avocate iranienne des droits de l'homme, a été arrêtée le 13 juin 2018 et condamnée le 19 février 2019 à une peine de trente-trois ans et demi de prison et cent quarante-huit coups de fouet pour sept accusations concernant des crimes liés à la sécurité nationale à laquelle s'est ajouté une peine de cinq ans de prison prononcée par contumace le 3 septembre 2016 et découverte par Nasrin Sotoudeh lors de son interpellation en 2018.

Malgré de multiples campagnes et appels à sa libération, Nasrin Sotoudeh a été maintenue en détention dans un complexe surpeuplé et insalubre, et ce en dépit de graves problèmes de santé mettant directement en danger sa vie.

Après une grève de la faim de près de 45 jours, elle s'est vue contrainte d'y mettre fin le 25 septembre 2020, en raison de la détérioration rapide de sa condition physique et de l'aggravation de ses problèmes cardiaques. Depuis, sa santé n'a cessé de se détériorer.

Le 7 novembre 2020, Nasrin Sotoudeh a bénéficié d'une première libération temporaire de 25 jours pour raisons médicales afin de lui permettre de recevoir des soins appropriés à son état de santé. Pendant cette période, elle a été diagnostiquée positive à la Covid-19 sans toutefois que cela n'apparaisse comme un obstacle à sa réintégration au sein de la prison pour femmes de Qarchak, le 2 décembre 2020.

**À la suite d'une crise cardiaque, elle a de nouveau été libérée temporairement pour raisons médicales le 8 janvier 2021 afin qu'elle puisse effectuer des examens cardiologiques.**

**Cette libération a été de courte durée : Nasrin SOTOUDEH vient d'être réincarcérée le 20 janvier, dans des conditions qui ne permettent pas son rétablissement complet.**

C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, le Conseil National des Barreaux, la Conférence des Bâtonniers, le Barreau de Paris, la Fédération des Barreaux d'Europe, le Syndicat des Avocats de France et Défense Sans Frontière-Avocats Solidaires exhortent les autorités iraniennes à mettre fin à toutes les persécutions contre les avocats, à les libérer sans délai et sans condition et, à tout le moins, à leur assurer des conditions d'incarcération dignes et respectueuses des engagements internationaux de l'Iran.

Ils appellent particulièrement les autorités iraniennes à garantir immédiatement des soins de santé appropriés à Nasrin Sotoudeh et à l'ensemble des avocats et défenseurs des droits de l'Homme détenus en Iran en violation de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de l'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels signés par l'Iran le 4 avril 1968 et ratifiés le 24 juin 1975, ainsi que des règles 24 et suivantes de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus garantissant le droit de toute personne détenue de jouir du meilleur état de santé possible et l'accès par celle-ci à tous services médicaux nécessaires en cas de maladie.

Paris le 22 janvier 2021

**Jérôme GAVAUDAN Helene FONTAINE Olivier COUSI Dominique ATTIAS Estellia ARAEZ**

**Martine JACQUIN**